

**DÉLIBÉRATION N°2023-24\_078  
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 12 mars 2024**

**6- Affaires statutaires**

**Point n° 6.1 « Désignation de représentants du conseil d'administration au sein du conseil du Service de Santé Étudiantes »**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1
Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

**VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3, L. 714-1 et L. 714-2 ;

**VU** les statuts de l'université de Franche-Comté ;

**VU** les statuts du Service de Santé étudiante (SSE) adoptés au conseil d'administration de l'uFC du 6 février 2024

Conformément à l'article 3.1 des statuts du SSE, nouvellement adoptés, son conseil comprend « 2 membres élus désignés par le conseil d'administration de l'uFC, en son sein, parmi les représentants élus des personnels et des usagers ».

Son article 3.2 impose le respect de la parité « homme-femme » entre les deux membres désignés.

M. Lucas POITTEVIN et Mme Noa POINSOT présentent leur candidature.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la désignation de M. Lucas POITTEVIN et de Mme Noa POINSOT, en tant que représentant du conseil d'administration au sein du conseil du Service de Santé Étudiante (SSE) de l'université de Franche-Comté.



Besançon, le 13 mars 2024

Pour la présidente et par délégation  
Le directeur général des services

A blue ink signature of Thierry CAMUS, written in a cursive style, is positioned above the name "Thierry CAMUS".

Thierry CAMUS

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*

*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*